

RELECTURE. En deuxième lecture, le texte visant à appliquer en 2017 une taxe exceptionnelle aux sociétés dont le chiffre d'affaires dépasse le milliard d'euros a finalement été voté par les sénateurs puis adopté définitivement par l'Assemblée nationale. Le sénateur du Cantal Bernard Delcros était monté une deuxième fois à la tribune afin de le défendre, au nom de son groupe. ■